



Conseil Communautaire  
20 décembre 2018  
Authume – 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65  
Nombre de procurations : 6  
Nombre de votants : 71  
Date de la convocation : 14 décembre 2018  
Date de publication : 28 décembre 2018

### GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### Référence

N°GD 169/18

#### Objet

Conventions de prestations de services et mises à disposition partielles – service de remplacement des secrétaires de mairie

#### Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

#### Rapporteur :

Jean THUREL

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

#### Délégués absents ayant donné procuration :

J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

#### Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jaboviste, P. Jobez, S. Marchand, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, V. Chevriaut, R. Curly.

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel, afin de pallier à l'absence ponctuelle d'agents communaux.

Dans le cadre de ce service, et en réponse aux demandes de plusieurs communes, il est proposé de procéder aux mises à disposition et prestations de services énoncées ci-dessous :

#### Prestation de services – Commune de Biarne

La commune de Biarne a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 16 heures de service hebdomadaires pour la période du 13 novembre 2018 au 21 décembre 2018 inclus et du 7 janvier 2019 au 11 janvier 2019.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais et la durée de la prestation de services.

#### Prestation de services – Commune de Villers-Robert

La commune de Villers-Robert a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 17 heures de service hebdomadaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 juillet 2019 inclus.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais et la durée de la prestation de service.

### **Prestation de services – Association Foncière d'Eclans-Nenon**

L'Association Foncière d'Eclans-Nenon a un besoin en matière de secrétariat. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 6 heures de service pour les 26 et 27 novembre 2018.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais et la durée de la prestation de services.

### **Prestation de services – Commune de Damparis**

La commune de Damparis a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 5 heures de service hebdomadaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 août 2019 inclus.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais et la durée de la prestation de services.

### **Mise à disposition partielle d'un agent auprès de la commune de Baverans**

La commune de Baverans a un besoin en matière de secrétariat de mairie en raison du départ de sa secrétaire de mairie.

Ainsi, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met partiellement à disposition de la Commune de Baverans un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, afin d'exercer lesdites fonctions de secrétaire de mairie.

Par conséquent, cet agent effectuera 19,23 heures hebdomadaires de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus pour la commune de Baverans. Une convention de mise à disposition partielle prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement) et la durée de mise à disposition.

### **Mise à disposition partielle d'un agent auprès du SIVOS des écoles de Baverans et Brevans**

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) des écoles de Baverans – Brevans a un besoin en matière de secrétariat.

Ainsi, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met partiellement à disposition du SIVOS des écoles de Baverans – Brevans un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, afin d'exercer lesdites fonctions de secrétaire.

Par conséquent, cet agent effectuera au total 20 heures de service durant cette période pour le SIVOS des écoles de Baverans – Brevans. Une convention de mise à disposition partielle prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement) et la durée de mise à disposition.

### **Mise à disposition partielle d'un agent auprès de l'Association Foncière de Baverans**

L'Association Foncière de Baverans a un besoin en matière de secrétariat.

Ainsi, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met partiellement à disposition de l'Association Foncière de Baverans un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, afin d'exercer lesdites fonctions de secrétaire.

Par conséquent, cet agent effectuera au total 20 heures de service durant cette période pour l'Association Foncière de Baverans. Une convention de mise à disposition partielle prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement) et la durée de mise à disposition.

### **Prestation de services – Commune de Frasne-les-Meuilières**

La commune de Frasne-les-Meuilières aura un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole mettra ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 6 heures de service hebdomadaires pour une période de 4 à 6 semaines aux mois de janvier et février 2019. Une période de tuilage est prévue pour le mois de décembre 2018.

Une convention de prestation de services à intervenir prévoira notamment les modalités de remboursement des frais et la durée de la prestation de service.

### **Prestation de services – SIVU « La Nounourserie » de Moissey**

Le SIVU de « La Nounourserie » de Moissey aura un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de la secrétaire de mairie de Frasne-les-Meuilières en charge du secrétariat. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole mettra ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 4 heures de service hebdomadaires pour une période de 4 à 6 semaines aux mois de janvier et février 2019. Une période de tuilage est prévue pour le mois de décembre 2018.

Une convention de prestation de services à intervenir prévoira notamment les modalités de remboursement des frais et la durée de la prestation de services.

### **Prestation de services – Commune de Vilette-les-Dole**

La commune de Vilette-les-Dole a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 17 heures de service hebdomadaires pour la période du 07 janvier 2019 au 31 mars 2019 inclus.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais et la durée de la prestation de service.

### **Mise à disposition partielle d'un agent auprès de la commune de Vilette-les-Dole**

La commune de Vilette-les-Dole a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 3 heures de service hebdomadaires pour la période du 07 janvier 2019 au 31 mars 2019 inclus.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais et la durée de la prestation de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions de prestations de services avec les communes de Biarne, Villers-Robert, Damparis, l'Association Foncière d'Eclans-Nenon et Vilette-les-Dole et les conventions de mises à disposition partielles d'un agent auprès de la commune de Baverans, du SIVOS des écoles de Baverans-Brevans, de l'Association Foncière de Baverans et de la commune de Vilette-les-Dole annexées à la présente délibération,
- **APPROUVE** les conventions de prestations de services à intervenir avec la commune de Frasne-les-Meuilières et le SIVU « la Nounourserie » de Moissey,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Fait à Authume,  
Le 20 décembre 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale
- Communes, associations et syndicats concernés

